



LIVRET DES *Familles*

*Pour les proches d'enfants et d'adultes
accompagnés par les services
et établissements de l'Adapei 69*



À vos côtés...



À vos côtés...



Sommaire

► Bienvenue	4
<i>Par Marie-Laurence Madignier, Présidente</i>	



Connaître l'Adapei 69

Qui sommes-nous?	6
Organisation	8
Projet associatif 2017-2022	9
Un réseau national et local	14



L'Action associative

Services de l'Action associative	16
Animation par les bénévoles	18
Loisirs adaptés Alova	20
Adhérer	21
S'engager	22
Soutenir l'Association	23
Échanger	24
S'informer	25
Participer	26



Accompagner les personnes en situation de handicap

Les chemins de l'accompagnement	28
Pôle Enfance, scolarisation et professionnalisation	30
Pôle Habitat et vie sociale	32
Pôle Travail et insertion	34
Pôle Accompagnement médicalisé	36
Les professionnels	38
Des outils de référence à connaître	41
Le dossier unique informatisé	44



Aller plus loin

Droits et démarches	46
Vos interlocuteurs dans le Rhône et la Métropole de Lyon	48
Autres associations et ressources utiles	49
Glossaire	50

Bienvenue

« *Aux côtés des personnes en situation de handicap et de leurs proches...* »



En tant que parents d'enfants plus fragiles que les autres, nous savons combien l'on peut se sentir seul parfois, lorsque les portes tardent à s'ouvrir et que les renseignements semblent trop vagues et dispersés. Il faut surmonter les coups durs, mais aussi les joies et les victoires remportées tout au long du parcours de notre enfant et de notre vie de famille.

Des parents se sont réunis il y a 70 ans à Lyon, pour créer le premier jardin d'enfants spécialisé. Depuis, notre action associative n'a cessé de se développer, autour de deux missions fondamentales :

- **représenter et défendre les droits** des personnes handicapées mentales et de leurs proches,
- **participer au développement de l'offre de services** médico-sociaux, pour que tous nos enfants disposent d'une solution d'accompagnement personnalisée, à toutes les étapes de leur vie.

Nous avons conçu ce livret des familles pour répondre à vos principales interrogations, au moment où votre enfant intègre un établissement médico-social et plus généralement tout au long de sa vie, de votre vie.

Il ne répondra peut-être pas à toutes vos questions, mais notre Association, avec ses bénévoles et ses professionnels, est là pour vous accompagner et vous guider.

N'hésitez pas à nous contacter et à venir nous rencontrer en cas de besoin, mais aussi pour vous engager à nos côtés.

Pour améliorer, ensemble, l'accompagnement de tous les enfants et adultes déficients intellectuels.

Marie-Laurence Madignier,
Présidente de l'Adapei 69

Connaître l'Adapei 69

*Une histoire
de solidarité*

P.6 QUI SOMMES-NOUS ?

P.8 ORGANISATION

P.9 PROJET ASSOCIATIF

P.14 UN RÉSEAU NATIONAL ET LOCAL



Qui sommes-nous ?

L'Adapei 69 est l'Association métropolitaine et départementale des parents et amis des personnes handicapées mentales. Association loi 1901, elle accompagne des enfants et adultes au sein d'établissements et services spécialisés et soutient leur famille.



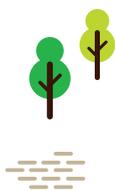
LE SAVIEZ-VOUS ?

L'Adapei 69 a souvent changé de nom. À ses débuts, elle s'appelait l'Alperi ou association lyonnaise de parents d'enfants retardés et inadaptés.



1948

Création de l'Adapei 69 à l'initiative de parents : 1^{re} association parentale pour les personnes handicapées mentales en France.



1^{er} IME

1965

Ouverture du 1^{er} établissement : l'institut médico-éducatif (IME) Le Bouquet (Lyon 9^e).



1^{er} ESAT

1975

Ouverture du 1^{er} établissement et service d'aide par le travail (Esat) Léon Fontaine (Vaulx-en-Velin).



AU SERVICE DE 2 500 PERSONNES ACCOMPAGNÉES :



59

établissements et services médico-sociaux



1 200

adhérents, familles et amis



1 800

professionnels formés et soucieux du bien-être de la personne



150

bénévoles engagés



2 DOMAINES D'INTERVENTION

1 > FONCTION ASSOCIATIVE

Soutenir les familles et défendre les droits des personnes handicapées mentales et de leurs familles.

2 > FONCTION GESTIONNAIRE

Développer l'offre de services médico-sociaux.



UNE ASSOCIATION PARENTALE, POUR QUOI FAIRE ?

- ▶ **Soutenir les parents** dans leur rôle fondamental
- ▶ **Favoriser l'épanouissement et l'autonomie** des personnes accompagnées, à toutes les étapes de leur vie
- ▶ **Apporter des solutions concrètes** et adaptées aux attentes et besoins de chacun
- ▶ **Coordonner et innover** en recherchant des accompagnements spécifiques et personnalisés
- ▶ **Agir contre les ruptures de prise en charge**
- ▶ **Développer un réseau d'entraide et agir ensemble**, en lien avec les professionnels
- ▶ **Faire connaître et reconnaître** les difficultés du handicap mental
- ▶ **Développer un regard positif et respectueux** envers les personnes handicapées
- ▶ **Représenter et défendre** les droits des personnes handicapées et de leur famille



92 %

c'est le taux de satisfaction des personnes accompagnées et leurs proches au sein des établissements et services de l'Adapei 69.

(sources enquête de satisfaction 2016)

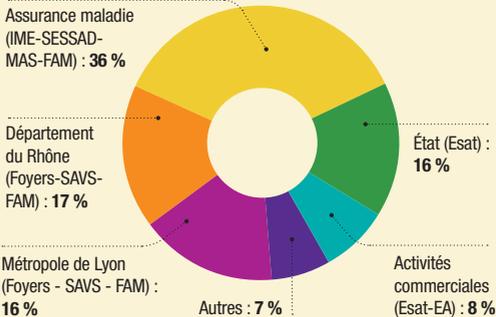


MODES DE FINANCEMENT

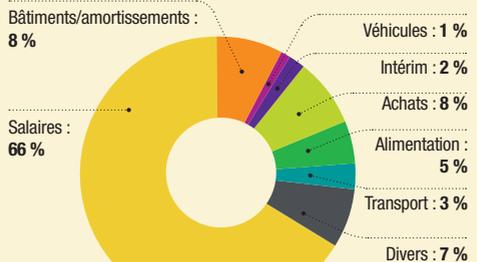
3 FINANCEURS PRINCIPAUX :

- ▶ L'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes
- ▶ La Métropole de Lyon
- ▶ Le Conseil départemental du Rhône

▶ LES RESSOURCES



▶ LES DÉPENSES



Organisation de l'Association



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
1200 adhérents
(parents et amis)

- > Se réunit une fois par an pour faire le bilan, élire le Conseil d'Administration et présenter les actions à venir



CONSEIL D'ADMINISTRATION, BUREAU
Présidente
Marie-Laurence Madignier

- > Définit les orientations
- > Prend les grandes décisions concernant l'Association



DIRECTION GÉNÉRALE
Directeur général Nicolas Bordet

- > Assure la coordination et le pilotage des établissements et services
- > Accompagne et conseille les parents, administrateurs et bénévoles

- Direction Administrative et financière (DAF)
- Direction des Ressources humaines (DRH)
- Systèmes d'information (DSI)
- Direction Patrimoine, travaux et sécurité (DPTS)
- Direction de l'Action associative (DAA)
- Service communication

DIRECTIONS GÉNÉRALES ADJOINTES



ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

- > Accompagnent au quotidien les personnes en situation de handicap

ET AUSSI...

> **Des instances de concertation et groupes de travail** composés de parents et professionnels de l'Adapei 69 qui travaillent ensemble sur des sujets spécifiques : budgets, projets, santé, autisme, avancée en âge, handicap mental sévère et polyhandicap, alimentation...

Le Projet associatif 2017-2022 de l'Adapei 69

Ce document fédérateur, tant pour les familles, les personnes accompagnées et les professionnels de nos établissements et services, donne le sens de l'action à notre Association.

Élaboré de manière participative par l'ensemble des personnes qui contribuent à la vie de l'Adapei 69, il énonce les valeurs partagées, les ambitions et défis poursuivis, ainsi que les actions prioritaires à porter tous ensemble.

> Retrouvez le Projet associatif de l'Adapei 69 sur www.adapei69.fr



▶ **UNE VISION**

Toute personne, quelle que soit sa fragilité, quel que soit son handicap, porte en elle la capacité à se développer et à faire évoluer positivement le regard et l'accueil de notre société, avec l'aide de tous.

Nous nous engageons pour donner les moyens aux personnes en situation de handicap et à leurs familles d'accéder à une vie digne qui leur permette de réaliser leurs souhaits et projets.

Ensemble, parents, professionnels et bénévoles, nous voulons contribuer à construire, avec elles et les acteurs de la cité, une société accueillante, inclusive et citoyenne.

▶ **4 VALEURS**

- > Éthique et dignité**
- > Solidarité**
- > Engagement pour une société inclusive et citoyenne**
- > Professionnalisme**

Le Projet associatif de l'Adapei 69



ORIENTATION

1

Accompagner et encourager la personne dans la réalisation de son projet de vie

- ▶ Être particulièrement vigilant aux phases de transition pour prévenir les ruptures dans le parcours de vie et proposer un accompagnement spécifique à l'avancée en âge, en innovant dans les formes proposées
- ▶ Prendre en compte l'accès aux nouvelles technologies dans les modes d'accompagnement

DÉFI 1

Rendre la personne en situation de handicap actrice de son parcours, en protégeant ses droits et libertés fondamentales et en valorisant ses potentiels

- ▶ Donner la parole et la possibilité d'agir aux personnes avec un handicap
- ▶ Stimuler et affirmer leur volonté et capacité à être acteurs de leur vie et à réaliser leurs projets
- ▶ Encourager l'expression et la participation, respecter et soutenir l'auto-détermination, quelle que soit la situation de handicap
- ▶ Faire vivre la laïcité dans le collectif, dans le respect du choix de chacun et du vivre ensemble

DÉFI 2

Apporter des réponses adaptées au plus près des besoins, attentes et compétences

- ▶ Encourager et favoriser le diagnostic et l'évaluation pour proposer un accompagnement adapté à chacun
- ▶ Instaurer, améliorer et optimiser les relations avec l'ensemble des partenaires intervenant dans le parcours de vie de la personne
- ▶ Prendre en compte la diversité croissante des problématiques associées au handicap mental, psychique et cognitif, en ajustant l'accueil et les capacités d'accompagnement, en dimensionnant les ressources humaines au projet d'accompagnement et en formant les professionnels à ces problématiques spécifiques

DÉFI 3

Proposer un accompagnement préservant la santé et procurant le bien être, dans tous les domaines de la vie quotidienne

- ▶ Repenser l'organisation associative en matière de santé et d'éthique
- ▶ Mettre en œuvre une politique de prévention santé (dépistage, soins bucco-dentaires...)
- ▶ Garantir la qualité de l'alimentation, au carrefour de l'accompagnement et de la santé (plaisir, soin, bien-être, support d'activités et d'apprentissage, lien au territoire...)
- ▶ Prendre en compte la vie affective et intime des personnes, quelle que soit la situation de handicap et proposer un accompagnement et un cadre adaptés

ORIENTATION

2

Soutenir les familles et aidants et les guider sur les chemins de l'accompagnement, à toutes les étapes de la vie de leur proche

DÉFI 1

Accompagner, pour un parcours le plus fluide et serein possible

- ▶ Apporter une grande vigilance au premier contact avec la famille et à son suivi
- ▶ Améliorer l'accueil et l'écoute des familles, parents et fratries, dans le respect de leur histoire de vie
- ▶ Renforcer l'action associative et développer une action au plus près des attentes et préoccupations des familles, en prenant en compte les fratries



DÉFI 2

Impliquer dans l'Action associative et renforcer la cohésion et la solidarité au sein des établissements et services

- ▶ Partager avec les familles la vision, les enjeux et les missions de l'Association ; faire de cette dernière un véritable « partenaire de route » ; développer un sentiment d'appartenance à un mouvement fédérateur et parental
- ▶ Impliquer les familles dans la vie associative
- ▶ Au-delà de l'accueil initial, faire venir les parents dans les établissements et services et renforcer la proximité avec et entre les familles

DÉFI 3

Proposer des solutions de répit

- ▶ Définir une politique de l'accueil temporaire et séquentiel
- ▶ Repenser des actions de proximité à destination de l'aidant : formations, aides administratives et juridiques, écoute et entraide...
- ▶ Développer des actions communes de répit avec les partenaires



Le Projet associatif de l'Adapei 69



ORIENTATION

3

Être le garant d'un accompagnement professionnel de qualité, au bénéfice de l'accomplissement du projet de la personne en situation de handicap

- ▶ Promouvoir la connaissance et le respect mutuel entre établissements / services et siège
- ▶ Collaborer pour une meilleure cohérence d'action familles / professionnels

DÉFI ①

Accompagner les professionnels dans leur mission

- ▶ Disposer des compétences adaptées aux besoins des établissements et services
- ▶ Manager les équipes dans le respect des personnes et des valeurs de l'Association
- ▶ Associer les équipes au fonctionnement de leur établissement : démarche participative, information...
- ▶ Les impliquer dans le Projet associatif et le partage de ses valeurs
- ▶ Accompagner le changement et les évolutions du secteur
- ▶ Améliorer la qualité de vie au travail (conditions de travail, prévention des risques, égalité des chances, articulation vie professionnelle-vie privée...) et le dialogue social

DÉFI ②

Développer des synergies collectives et une logique de cohérence d'accompagnement

- ▶ Interagir en pôles métiers pour une meilleure continuité des parcours et éviter les ruptures dans les accompagnements
- ▶ Utiliser au mieux les compétences internes

DÉFI ③

Affirmer le rôle des professionnels en tant qu'acteurs et porteurs des projets à conduire

- ▶ Encourager une innovation participative
- ▶ S'inscrire dans les réseaux de partenaires



ORIENTATION

4

Renforcer et développer l'innovation et les partenariats

DÉFI 1

Innover face aux nouveaux défis

- ▶ Rechercher et mettre en œuvre des solutions innovantes d'accompagnement
- ▶ Proposer des recherches-action, en lien avec les acteurs de la recherche
- ▶ Co-construire avec les membres des réseaux (Unapei, Handicap 69, services à la

personne, personnes âgées, secteur sanitaire...) et collaborer avec les partenaires

DÉFI 2

Rechercher de nouveaux modes de soutien

- ▶ Établir des partenariats pour porter des actions innovantes
- ▶ Élargir la base de nos contributeurs

DÉFI 3

S'inscrire dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale (RSE)

- ▶ Aller plus loin avec les moyens dont nous disposons, pour un accompagnement de qualité
- ▶ Respecter dans nos pratiques les ressources naturelles, les territoires, les femmes et hommes qui y vivent

ORIENTATION

5

S'engager et agir pour une société inclusive, qui reconnaît les personnes en situation de handicap comme citoyens à part entière

DÉFI 1

Promouvoir l'ouverture et la vie citoyenne

- ▶ Valoriser la fragilité et les capacités de nos résidents pour rendre notre société plus ouverte et plus forte pour tous, dans toutes les circonstances de la vie
- ▶ Développer les actions de sensibilisation et de lobbying auprès des élus, médias, acteurs économiques, sociaux, professionnels de santé...

- ▶ Encourager la scolarisation inclusive sous réserve d'adaptation des apprentissages
- ▶ Ouvrir les établissements et services sur la cité et vie de quartier

DÉFI 2

Militer et favoriser l'engagement des bénévoles et des professionnels

- ▶ Valoriser le Projet associatif en l'intégrant pleinement dans le triptyque Projet associatif / Projet établissement / Projet personnalisé

- ▶ Inviter tous les acteurs de l'Association à s'investir en adhérant et en participant activement, y compris les personnes en situation de handicap elles-mêmes
- ▶ Formaliser l'action bénévole : recrutement, définition des besoins en lien avec les établissements...
- ▶ Agir dans tous les domaines : insertion sociale, professionnelle et citoyenne

DÉFI 3

Donner la parole et le pouvoir d'agir aux personnes en situation de handicap

- ▶ Favoriser les actions associatives et les lieux d'expression
- ▶ Impulser une dynamique de participation des personnes dans les instances internes et externes
- ▶ Soutenir et participer au développement de l'auto-représentation

Un réseau national et local

AU NIVEAU LOCAL : LES ASSOCIATIONS AFFILIÉES

L'Adapei 69 est représentée au niveau local par des associations affiliées et partenaires, qui proposent des activités et rencontres conviviales « sur le terrain ».



► **L'AH SOL – Association du Sud-Ouest Lyonnais**
Secteur Givors-Mornant

► **L'AGIHB – Association de gestion des instituts du Haut-Beaujolais**
Secteur Thizy-Amplepuis

► **L'AHML – Association des Monts du Lyonnais**
Secteur Monts du Lyonnais

4 associations partenaires de l'Adapei 69 sont également impliquées, soit autour d'une thématique spécifique (Association tutélaire des majeurs protégés, Trisomie 21 GEIST Rhône, Autisme Rhône Lyon Métropole), soit de manière locale (Association Soleil à Soucieu-en-Jarrest).

Pour toute information et pour connaître les contacts des associations affiliées et partenaires : 04 72 76 0888
> www.adapei69.fr

AU NIVEAU RÉGIONAL : L'UNAPEI AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Union régionale des associations de parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis

L'Adapei 69 fait partie de l'Unapei Auvergne-Rhône-Alpes. L'Unapei Auvergne-Rhône-Alpes fédère, au niveau régional, les associations adhérentes au mouvement parental national Unapei. Elle rassemble plus de 30 associations parentales, qui représentent, défendent et soutiennent plus de 16200 familles.

L'Unapei Auvergne-Rhône-Alpes œuvre pour la représentation et la défense des intérêts des personnes handicapées mentales et représente les associations au niveau régional.

> www.rhone-alpes.unapei.org

AU NIVEAU NATIONAL : L'UNAPEI

Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales et de leurs amis



L'Adapei 69 est affiliée à l'Unapei, reconnue d'utilité publique, première fédération d'associations françaises de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées mentales et de leur famille. Elle regroupe 550 associations, régionales, départementales et locales.

Les associations partagent toutes les mêmes valeurs et sont animées par des bénévoles, parents ou amis de personnes handicapées mentales.

L'Unapei défend au niveau national des revendications pour les personnes handicapées et leurs familles, portées auprès des ministères, des élus et autres interlocuteurs.

> www.unapei.org



L'Action associative

*Au service
des personnes
handicapées
et leur famille*

P.16 SERVICES DE L'ACTION ASSOCIATIVE

P.18 ANIMATION PAR LES BÉNÉVOLES

P.20 LOISIRS ADAPTÉS ALOVA

P.21 ADHÉRER

P.22 S'ENGAGER

P.23 SOUTENIR L'ASSOCIATION

P.24 ÉCHANGER

P.25 S'INFORMER

P.26 PARTICIPER



Les services de l'Action associative



▶ ACCUEIL, ÉCOUTE ET ORIENTATION DES FAMILLES

En complémentarité avec le travail des professionnels des établissements et des bénévoles, le service de l'Action associative accueille, conseille, informe et oriente les familles qui en ressentent le besoin.

Un conseiller technique, personne « ressource » pour tous les acteurs de l'Association, peut être sollicité par les personnes accompagnées et les familles pour :

- ▶ Répondre aux questions juridiques ou liées au handicap en général,

- ▶ Orienter ou simplifier les démarches administratives,
- ▶ Vous guider dans la demande d'aides et allocations nécessaires,
- ▶ Rechercher des solutions d'accueil adaptées,
- ▶ Proposer une écoute attentive, tout simplement.

+ LE PLUS

L'Adapei 69 assure auprès des familles, amis et personnes accompagnées adhérentes une mission renforcée d'animation du réseau, d'entraide et d'étude des besoins.

Pour en savoir plus et adhérer, rendez-vous p.21 de ce livret !

▶ APPUI CONSEIL THÉMATIQUE

Des bénévoles « spécialisés » sont également en capacité de répondre à vos questions sur des thématiques précises et peuvent être sollicités individuellement ou dans le cadre de rencontres de parents.

• Protection juridique et patrimoine

Veille et informations sur les aides, allocations, prestations, assurances, fiscalité, protection des majeurs, successions, pensions...

• Aide à l'élaboration de dossiers administratifs

Partage d'expériences, aide et conseils à l'élaboration des dossiers administratifs MDMPH...

• Handicap mental et génétique

★ CONTACT
conseil@adapei69.fr



► OFFRE DE RÉPIT

Prendre du temps pour soi et prendre soin de soi est indispensable pour accompagner au mieux un proche en situation de handicap. Forte de ce constat, l'Adapei 69 encourage dans son action la reconnaissance d'un véritable droit au répit et le développement de dispositifs associant aussi bien les professionnels que les bénévoles.

Aide aux projets de vacances

Chèques-vacances

L'Adapei 69 n'organise pas de vacances, mais elle participe au dispositif « Aide aux projets vacances » de l'Unapei et de l'ANCV (Agence nationale chèques vacances), dont l'objectif est de favoriser le départ en vacances des personnes handicapées et de leur famille, via l'attribution de chèques-vacances.

Tous les types de séjour sont acceptés : projet de vacances en organisme de vacances adaptées ou organisme ordinaire, projet de vacances en famille, sous réserve que le séjour se déroule dans l'Union Européenne, et que l'organisme ou le bailleur accepte les chèques vacances.

Sous conditions de ressources et de validation par la commission Unapei-ANCV.

> EN PRATIQUE

- Contacter l'établissement de l'Adapei 69 dans lequel est accueillie la personne handicapée. Le référent de la convention sera en mesure de vous donner toutes les indications et, le cas échéant, vous adressera le dossier de demande d'aide aux vacances.
- Pour les familles adhérentes à l'Adapei 69 dont les enfants ne sont pas en établissement, il est possible de retirer un dossier au siège de l'Association.

★ **CONTACT**
conseil@adapei69.fr



La Passerelle du Sourire

Lieu d'accueil pour enfants

Animée par une équipe composée de bénévoles de l'Association et de deux professionnels, la Passerelle du Sourire fonctionne comme une halte-garderie. Elle accueille à Meyzieu 7 enfants âgés de 3 à 12 ans en attente d'orientation ou de solution d'accompagnement, deux fois par semaine : le lundi et le mercredi de 9 h à 16 h 30.

★ **CONTACT > 04 78 31 02 58**
passerelledusourire@gmail.com

Ciné-ma Différence

Le cinéma pour tous!

Encadrées par des bénévoles de l'Association, les séances Ciné-ma Différence sont ouvertes à toutes les personnes en situation de handicap. Elles ont lieu au Cinéma Les Alizés de Bron.

★ **PLUS D'INFOS**
04 78 41 05 55 (Cinéma Les Alizés)
> www.cinemadifference.com

Animation par les bénévoles



De nombreux bénévoles, parents ou amis, contribuent à faire vivre l'Association en animant des commissions bénévoles et en proposant des rencontres thématiques ou festives tout au long de l'année.

▶ COMMISSIONS BÉNÉVOLES

• Accessibilité

Missions : participation aux commissions communales et intercommunales pour l'accessibilité, défense des intérêts des personnes handicapées mentales, actions de sensibilisation...

☆ CONTACT

commission-accessibilite@adapei69.fr

• Autisme

Missions : écoute et représentation des parents concernés par l'autisme, renforcement du dialogue avec les professionnels, propositions pour l'Association et ses établissements en matière d'autisme, veille et information sur les événements et publications consacrés à l'autisme et sur les évolutions des approches éducatives...

☆ CONTACT

commission-autisme@adapei69.fr



• Sensibilisation et scolarisation

Missions : sensibilisation d'enfants, d'adolescents et de professionnels dans des établissements scolaires, présence dans des instances locales, départementales et collectifs associatifs, participation à des forums...

★ **CONTACT**
commission-sensibilisation@adapei69.fr



▶ RENCONTRES ET ANIMATIONS

• Réunions fratrices et parents

Missions : rencontres et échanges entre frères et sœurs d'enfants handicapés et entre parents, organisation de rencontres thématiques au sein des établissements (tutelle, relations fratrie, passage à l'âge adulte...), écoute des frères et sœurs d'enfants handicapés.

★ **CONTACT**
freresetsoeurs@adapei69.fr

• Animations festives

Missions : organisation de rencontres festives pour les personnes handicapées, les familles et les professionnels : fête d'été, repas dansant, bal costumé...

★ **CONTACT**
animations-festives@adapei69.fr



L'Action associative, c'est aussi...

▶ Des soirées d'information et d'échanges

sur des thèmes variés : protection juridique, vie affective et sexuelle, prestations liées au handicap...

▶ Des événements, des conférences et des formations

pour les familles et les professionnels : Journée de l'Action associative, colloque sur le vieillissement, journée de formation sur l'épilepsie, la douleur, Forum citoyen des personnes accompagnées...

> (voir p.24)

Alova, association de loisirs adaptés

En 2005, l'Adapei 69 a créé l'association Alova. Portée par des parents bénévoles et un réseau d'animateurs, en collaboration avec l'association Autisme Rhône Lyon Métropole, Alova développe des activités et des sorties adaptées pour des enfants, adolescents et adultes handicapés mentaux.



Les activités sont encadrées par des équipes d'animateurs, des responsables d'animation et des bénévoles.

- ✓ Sport
- ✓ Balades & visites
- ✓ Cuisine
- ✓ Travaux manuels
- ✓ Sorties neige
- ✓ Piscine
- ✓ Ferme pédagogique...



CLUB DES GRANDS GONES

> 18 à 35 ans

- Jeunes adultes de 18 à 35 ans,
- 9 samedis dans l'année de 10h à 17h30,
- Au Centre de loisirs éducatifs (CLE) du Domaine scientifique de la Doua à Villeurbanne.

CLUBS NATURE ET ESPACE

> Plus de 18 ans

- Adultes avec une bonne autonomie et sans troubles du comportement,
- 5 week end dans l'année,
- Sorties réparties en 2 groupes : Club Nature et Club Espace.

+ LE PLUS

Grâce à un partenariat privilégié développé entre l'Adapei 69 et l'association Autisme Rhône Lyon Métropole, un ratio d'encadrement spécifique est prévu pour l'accompagnement des personnes avec autisme et troubles envahissants du développement (TED), à raison de 2 animateurs pour 3 enfants.

CLUB DES GONES

> 6 à 18 ans

- Enfants et adolescents de 6 à 18 ans, avec troubles du comportement,
- 9 samedis dans l'année, de 10h à 17h30,
- Au Centre de loisirs éducatifs (CLE) du Domaine scientifique de la Doua à Villeurbanne.

+ EN PRATIQUE

- ▶ Demander auprès du contact ci-contre un dossier d'inscription et le renvoyer.
- ▶ Être adhérent à l'Adapei 69 et cotiser à Alova (10 € / an).

☆ CONTACT

04 72 76 08 88
alova@adapei69.fr

Adhérer

> Agir ensemble

L'Adapei 69 est depuis sa création une Association de familles, d'amis et de personnes handicapées mentales. Pour mener à bien son action, elle a besoin de vous. Nous encourageons chacun, en fonction de ses disponibilités et ressources, à soutenir l'Association, pour renforcer sa capacité à défendre les droits des personnes déficientes intellectuelles et développer des solutions d'accueil et d'accompagnement nécessaires, en lien avec les pouvoirs publics.

+ LE PLUS

En tant qu'adhérent, vous bénéficiez d'une mission renforcée d'animation du réseau, d'entraide et d'étude des besoins, ainsi qu'un appui spécifique et de services complémentaires.

▶ 10 BONNES RAISONS D'ADHÉRER À L'ADAPEI 69

- 1 **Être accueilli et écouté**, sortir de son isolement.
- 2 **Être conseillé** dans les démarches administratives.
- 3 **Être soutenu** pour trouver une solution d'accompagnement adaptée.
- 4 **Accéder aux services** proposés par l'Association (loisirs, aide aux départs vacances...)
- 5 **Être informé de la politique du handicap** et connaître l'actualité de l'Association et de ses établissements grâce au magazine Le Bulletin.
- 6 **Rencontrer d'autres familles ou personnes accompagnées** qui partagent les mêmes interrogations.
- 7 **Contribuer à la création de places d'accompagnement** et à l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées en agissant, par la force du nombre, auprès des pouvoirs publics.
- 8 **Faire entendre sa voix.**
- 9 **Participer à la défense** des intérêts des personnes déficientes intellectuelles et de leur famille.
- 10 **Être solidaire** et faire partie d'un mouvement de parents.

Le montant de la cotisation est fixé chaque année par l'Assemblée générale. 50 % sont reversés aux instances représentatives du mouvement au niveau national (Unapei) et régional (Unapei Auvergne-Rhône-Alpes); 15 % sont affectés à l'abonnement au Bulletin de l'Adapei 69 (3 numéros par an); 35 % sont destinés à l'organisation de l'Action associative. Les personnes non imposables bénéficient d'un tarif d'adhésion réduit.

+ PLUS D'INFORMATIONS

04 72 76 08 88
www.adapei69.fr



Adhérer, c'est assurer la survie de l'Association et militer en faveur des personnes en situation de handicap !

S'engager

> Faire vivre l'Association

L'implication au sein de l'établissement dans lequel est accompagné son proche handicapé, notamment à travers le Conseil de la vie sociale, constitue souvent une première forme d'engagement possible. Vous pouvez également prendre part à l'action de l'Adapei 69, selon vos disponibilités, de manière ponctuelle ou régulière, en participant à une commission associative, en proposant un savoir-faire, en animant une activité ou en donnant un coup de main occasionnel.

▶ PARTICIPEZ À UNE COMMISSION

Plusieurs commissions, composées de bénévoles, d'administrateurs et de salariés, sont ouvertes aux adhérents et se réunissent régulièrement : accessibilité, autisme, sensibilisation et scolarisation, génétique, fratrines, animation festive (voir p18).



▶ DEVENEZ BÉNÉVOLE

- ▶ Représentez les familles aux Conseils de la vie sociale (CVS).
- ▶ Encadrez des activités d'animation ou de loisirs (en dehors de l'établissement de votre proche).
- ▶ Prenez part à l'organisation de rencontres festives.
- ▶ Accueillez, aidez et conseillez les familles.
- ▶ Participez à la sensibilisation au handicap mental et représentez l'Association aux instances communales et intercommunales.
- ▶ Soutenez les opérations de communication et de collecte de fonds, comme la campagne de Noël, destinée à faire connaître les actions de l'Association et à financer des projets.
- ▶ Aidez aux tâches administratives ponctuelles, qu'elles soient ou non liées à votre profession...

▶ REJOIGNEZ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chaque année, un certain nombre d'administrateurs sont désignés à l'occasion de l'Assemblée générale de l'Association. Tous les membres de l'Adapei 69, parents, amis et personnes en situation de handicap, peuvent apporter des idées neuves et une énergie nouvelle en présentant leur candidature.

Pourquoi pas vous ?...

+ PLUS D'INFORMATIONS

contactez la direction de l'Action associative au 04 72 74 08 88

Soutenir l'Association

Au-delà de l'adhésion, toute contribution est la bienvenue pour permettre à l'Association d'améliorer la qualité de vie des personnes qu'elle accompagne et le fonctionnement de ses établissements et services.

▶ DONS ET LEGS

L'Adapei 69 est habilitée à recevoir des dons et legs immobiliers.

En soutenant l'Association, vous aidez à défendre les droits des personnes handicapées dans tous les domaines de leur vie : scolarisation, emploi, accessibilité, accompagnement et services adaptés, inclusion dans la société...

En faisant un don à l'Adapei 69, vous bénéficiez d'une réduction fiscale de 66 % de votre don (dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable. Les dépassements de ce seuil sont reportables sur 5 ans).

Exemples :

- ▶ **Je fais un don de 20 €** : ce don me coûte réellement 6,80 €, après déduction d'impôts.
- ▶ **Je fais un don de 100 €** : ce don me coûte réellement 34 €, après déduction d'impôts.

VOS ACHATS DE NOËL SOLIDAIRES !

Chaque année, les commandes effectuées via le Catalogue de Noël de l'Unapei/Adapei 69 contribuent à financer des projets de nos établissements et services. Le catalogue est

▶ FONDS DE SOLIDARITÉ

Mis en place depuis plus de 40 ans à l'Adapei 69, le Fonds de solidarité est une participation financière annuelle demandée à chaque famille ayant un enfant ou un parent accueilli dans un établissement ou service de l'Association.

50 % des sommes recueillies au titre de ce fonds sont reversés à chaque établissement, pour des investissements d'amélioration de la vie et des activités proposées en son sein, le reste étant mutualisé au niveau de l'Association.

Exemples d'investissements financés par le Fonds de solidarité :

- matériel informatique
- aménagement de jardins
- installation de rafraîchisseurs
- aménagement d'espaces détente en Esat
- installation d'espaces bibliothèque...

disponible au dernier trimestre de chaque année. Demandez-le et partagez-le autour de vous !

Pour passer commande :
www.boutique-solidaire.com/adapei69



ZOOM

Les sommes versées par les familles au titre du Fonds de solidarité sont assimilées à un don et donc déductibles des impôts.

▶ TAXE D'APPRENTISSAGE



Votre entreprise peut décider d'attribuer sa taxe d'apprentissage à un IMPro (Institut médico-professionnel) ou Esat (Établissement et service d'aide par le travail) de l'Adapei 69. Ainsi, elle facilite l'entrée des personnes handicapées mentales dans la vie professionnelle, multiplie leurs chances d'adaptation à notre société et de prise d'autonomie et leur offre les clés d'une insertion sociale réussie. Cette contribution sert à financer des projets ou des équipements liés à l'apprentissage :

- rénovation ou construction d'ateliers
- achat de matériel informatique, de cuisine, outillage...
- mise à disposition d'intervenants spécialisés...

+ PLUS D'INFORMATIONS
contactez la direction de l'Action associative au 04 72 74 08 88

Échanger

> Rencontres et temps forts



Tout au long de l'année, l'Adapei 69 propose des rendez-vous ponctuels ou réguliers qui sont pour vous l'occasion de rencontrer d'autres parents, des professionnels et des personnes handicapées, de répondre à vos interrogations et de faire émerger, ensemble, de nouvelles pistes d'actions.

Mais aussi... Des animations festives

Notre rôle, en tant qu'association familiale, est de proposer aux familles et personnes accompagnées des temps festifs et conviviaux.

Au programme de la Commission animations festives : bal costumé (1^{er} trimestre), fête d'été (fin juin), soirée dansante (fin octobre)...

▶ RENCONTRES ET SOIRÉES THÉMATIQUES

L'Adapei 69 organise régulièrement des moments d'information et d'échanges sur des thèmes variés, le week-end ou en soirée, grâce à l'implication de ses bénévoles et responsables de commissions, en présence d'intervenants professionnels.

Quelques exemples :

- ▶ Rencontres « jeunes familles et fratries »
- ▶ Soirées d'information sur la protection juridique, les prestations liées au handicap, la vie affective et sexuelle, les aidants familiaux...
- ▶ Soirées ciné-débat

▶ LES RENCONTRES DE L'ADAPEI 69

De nombreux événements, conférences et formations rythment la vie associative et s'adressent aussi bien aux familles qu'aux professionnels :

Quelques exemples :

- ▶ Forum citoyen des personnes accompagnées, par l'Adapei 69 (2016)
- ▶ Journée de l'Action associative (événement récurrent)
- ▶ Journée « Douleur et handicap mental » (2015)
- ▶ Journée « Épilepsie et handicap mental » (2014)
- ▶ Colloque « Handicap mental et vieillissement » (2013)

▶ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale de l'Adapei 69, qui a lieu tous les ans, est un moment de rencontre incontournable et privilégié pour :

- ▶ Comprendre le fonctionnement de l'Association (organisation, financement...)
- ▶ Suivre les orientations de l'Association et les nouveaux enjeux, défis en perpétuelle évolution
- ▶ Connaître les actions et projets menés tout au long de l'année
- ▶ Rencontrer les acteurs de l'Association : administrateurs, bénévoles, professionnels...
- ▶ Échanger avec d'autres familles

S'informer

➤ **Toute l'actualité de l'Association...**

L'Adapei 69 met à votre disposition de nombreux supports d'information, pour vous permettre de suivre notre actualité et celle de notre réseau, de connaître les actions de nos services et établissements et de vous fournir des informations générales sur le handicap.

▶ WWW.ADAPEI69.FR

LE SITE INTERNET DE L'ASSOCIATION

- ▶ Actualité, valeurs et organisation de l'Association
- ▶ Liste et carte des services et établissements
- ▶ Services et soutiens proposés aux familles et personnes accompagnées
- ▶ Documents à télécharger (magazine, lettre d'information, rapports annuel, synthèses, vidéos...)
- ▶ Contacts et adresses utiles

▶ FACEBOOK



▶ Suivez en direct l'actualité de l'Adapei 69 sur sa page Facebook @adapei69

▶ LE BULLETIN



LE MAGAZINE (3 NUMÉROS PAR AN)

- ▶ Actualités de l'Adapei 69 et du handicap mental
- ▶ Action associative
- ▶ Dossier thématique (les établissements médico-sociaux, les métiers, l'autisme, le Conseil de la vie sociale...)
- ▶ Vie des établissements
- ▶ Rencontres de professionnels

Pour vous abonner au Bulletin (20 € par an) : contact@adapei69.fr (gratuit pour les adhérents)

▶ L'ESSENTIEL

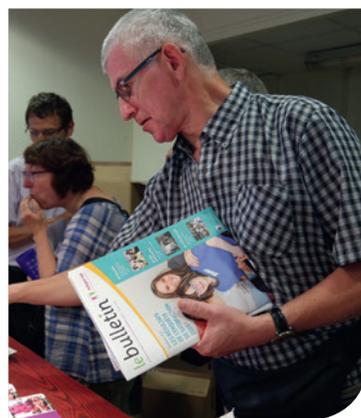


LA LETTRE D'INFORMATION MENSUELLE

- ▶ Toute l'actualité de l'Association et de son réseau en temps réel,

une fois par mois dans votre boîte mail!

Pour vous inscrire à la liste de diffusion de l'Essentiel (1 mail par mois) : contact@adapei69.fr



▶ **POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR CES SUPPORTS**
communication@adapei69.fr

+ L'ADAPEI 69 EN VIDÉO

- › **Des vies comme les autres** : film de présentation de l'Association.
 - › **Avant j'étais jeune** : film qui donne la parole à nos résidents sur la question de leur avancée en âge.
- ...Et bien d'autres encore.

Ces vidéos, tournées dans les établissements et services de l'Adapei 69, sont disponibles sur www.adapei69.fr



Participer

> Acteurs de leur vie!

La Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté, rappelle les droits fondamentaux de toutes les personnes handicapées à vivre une vie « comme les autres », à toutes les étapes et dans tous les domaines de leur vie : citoyenneté, éducation, culture, loisirs, vie affective, vie sociale, travail...

▶ PARTICIPATION À LA VIE DE L'ASSOCIATION

L'Assemblée générale extraordinaire de l'Adapei 69 du 8 juin 2015 a marqué un tournant en matière de représentation des personnes en situation de handicap, puisque ces dernières peuvent depuis cette date adhérer et devenir membres actifs de l'Association.

Ce statut leur permet de participer pleinement à l'action de l'Association, en disposant d'une voix délibérative lors de l'Assemblée générale, au même titre que les autres membres actifs parents et amis, et ainsi de mieux représenter la parole de toutes les personnes accompagnées par l'Association.

▶ ENCOURAGER L'INCLUSION

- ▶ Ensemble, donnons les moyens aux enfants et adultes que nous accompagnons de s'épanouir en exprimant leurs besoins, attentes et désirs, peu importe leur âge et leur handicap.
- ▶ Écoutons-les et soutenons-les dans leur participation sociale et leur citoyenneté, aidons-les à prendre leur place dans la société.

Le rôle de la communication adaptée

La construction, au sein de nos établissements et services, mais aussi en famille, d'une véritable « culture de la participation », passe par le développement d'outils spécifiques, notamment des supports de communication adaptés à chaque type de public, lecteur ou non.

Il ne s'agit pas de rendre les personnes autonomes dans la « lecture » des supports, mais de créer des **outils qui**

facilitent l'expression, la compréhension et la mémorisation, avec l'aide d'une tierce personne, en respectant certains principes :

- ▶ des outils conçus avec et pour les personnes handicapées,
- ▶ des supports qui privilégient, selon la sensibilité du public, l'utilisation de photos, pictogrammes, images, vidéos...
- ▶ des phrases courtes, des mots simples, une taille de police augmentée...

- ▶ Aidons-les à comprendre le monde qui les entoure, leur environnement direct et les choix qui s'offrent à eux, pour qu'ils donnent des orientations à leur propre vie.
- ▶ Encourageons-les à devenir acteurs de la vie de leur établissement, notamment via une meilleure représentation aux Conseils de la vie sociale (voir p.43).



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le droit de vote pour tous

Depuis 2009, toute personne handicapée intellectuelle majeure a le droit de vote, sauf avis contraire du juge des tutelles.

Accompagner la personne en situation de handicap

*À toutes
les étapes
de sa vie...*

P.28 LES CHEMINS DE L'ACCOMPAGNEMENT

P.30 PÔLE ENFANCE, SCOLARISATION
ET PROFESSIONNALISATION

P.32 PÔLE HABITAT ET VIE SOCIALE

P.34 PÔLE TRAVAIL ET INSERTION

P.36 PÔLE ACCOMPAGNEMENT MÉDICALISÉ

P.38 LES PROFESSIONNELS

P.41 DES OUTILS DE RÉFÉRENCE À CONNAÎTRE

P.44 LE DOSSIER UNIQUE INFORMATISÉ



Les chemins de l'accompagnement



LÉGENDE

-  Pôle Enfance, scolarisation et professionnalisation
-  Pôle Habitat et vie sociale
-  Pôle Travail et insertion
-  Pôle Accompagnement médicalisé

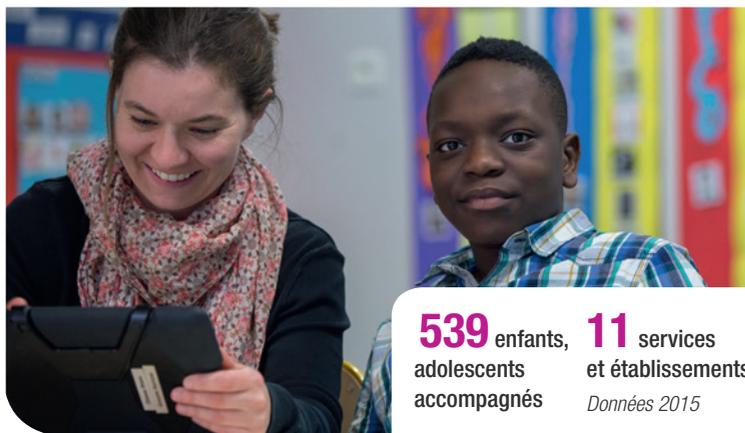
“ L'Adapei 69 sera à vos côtés et vous soutiendra tout au long du parcours de vie de votre enfant ou parent ”



Pôle Enfance, scolarisation et professionnalisation

> Grandir et apprendre

De la petite enfance au passage à l'âge adulte, l'accompagnement des personnes handicapées mentales est crucial et nécessite des interventions personnalisées, pour les guider vers une vie adulte la plus autonome possible. C'est une période où les parents se posent de nombreuses questions et se sentent parfois perdus face aux chemins de l'accompagnement.



539 enfants, adolescents accompagnés
11 services et établissements
Données 2015

► CAMSP - CENTRE D'INTERVENTION MÉDICO-SOCIAL PRÉCOCE > 0 à 6 ans

Le CAMSP propose un service de prévention et de soins. Il favorise le **dépistage et le diagnostic précoce**, l'intervention en ambulatoire et la rééducation d'enfants de moins de 6 ans, en vue d'une adaptation sociale et éducative réussie dans ses lieux de vie, en collaboration étroite avec les différents acteurs : famille, halte-garderie, crèche, maternelle, auxiliaire de vie scolaire (AVS)...

“ Le premier enjeu dans le parcours de la personne déficiente intellectuelle est le dépistage : plus il survient tôt, plus le diagnostic et l'évaluation des compétences sont effectués rapidement, et plus vite un accompagnement pertinent et personnalisé peut être mis en œuvre. ”



ZOOM

LOI DU 11 FÉVRIER 2005 ET INCLUSION

Cette loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté

des personnes handicapées a permis de faire progresser la scolarisation des élèves handicapés. L'objectif est d'aller vers une école plus « inclusive », qui s'adapte aux besoins et parcours de chaque enfant. À l'Adapei 69, 35 % des enfants accompagnés en IME sont scolarisés au sein d'unités d'enseignement, avec des temps de scolarisation allant de quelques heures par jour à plusieurs heures tous les jours.

Les classes externalisées au sein d'écoles « ordinaires » se développent pour des enfants accueillis en IME.

► SESSAD - SERVICE D'ÉDUCATION SPÉCIALE ET DE SOINS À DOMICILE > 6 à 20 ans

Le SESSAD accompagne des enfants et adolescents de 6 à 20 ans déjà scolarisés en « milieu ordinaire ». Sa mission est de favoriser la scolarisation et la socialisation, au plus près de leurs lieux de vie et en collaboration étroite avec les différents acteurs : famille, école (primaire et secondaire), auxiliaire de vie scolaire (AVS), enseignant référent...

▶ HALTE - DISPOSITIF D'ACCUEIL POUR ENFANTS SANS SOLUTION > 6 à 20 ans

La **halte** offre un **accueil à temps partiel temporaire et alternatif à des enfants qui ne sont pas accueillis dans d'autres structures**. C'est un lieu d'éveil et d'observation, qui travaille la socialisation et aide l'orientation et l'intégration dans un établissement adapté, tout en apportant une solution de répit transitoire aux proches aidants.



▶ IME - INSTITUTS MÉDICO-ÉDUCATIFS > 3 à 20 ans

L'**IME** est un établissement d'accueil assurant une **éducation adaptée et un accompagnement médico-social à des enfants et adolescents de 3 à 20 ans**, visant à favoriser leur intégration dans les différents domaines de la vie – personnelle, sociale, professionnelle – à travers différents axes d'intervention : enseignements scolaires, éveil sensoriel, moteur, verbal, travail sur l'identité et l'autonomie, rééducations spécifiques...). Certains IME ou sections de ces IME sont spécialisés dans

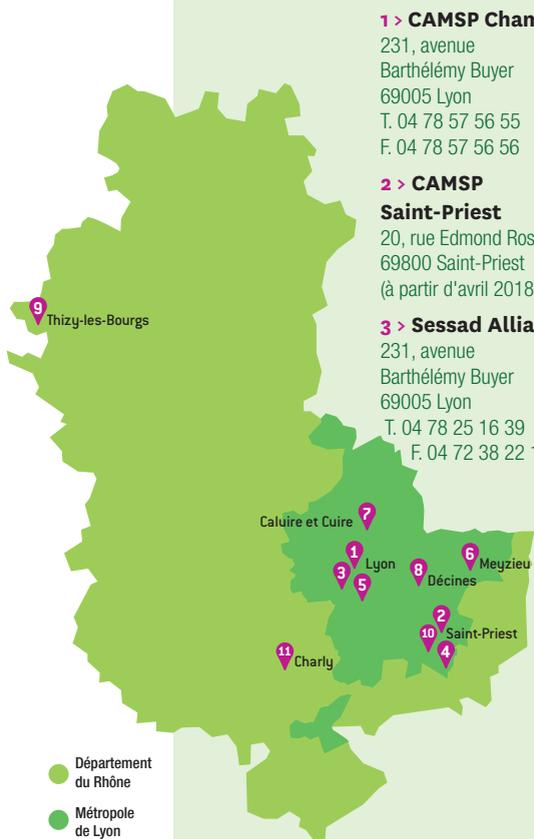
l'accueil d'enfants présentant des déficiences particulières (autisme ou polyhandicap...). L'accueil peut être fait en externat ou internat selon l'établissement.

▶ IMPRO - INSTITUTS MÉDICO-PROFESSIONNELS > 12 à 20 ans

L'**IMPro**, ou « **Pôles d'activité et d'apprentissages** », est une section spécifique de l'IME. Il apporte à des **jeunes de 12 à 20 ans** un complément de connaissances théoriques et pratiques pour une formation professionnelle adaptée à leur handicap.



ÉTABLISSEMENTS



1 > CAMSP Champvert

231, avenue Barthélémy Buyer
69005 Lyon
T. 04 78 57 56 55
F. 04 78 57 56 56

2 > CAMSP Saint-Priest

20, rue Edmond Rostand
69800 Saint-Priest
(à partir d'avril 2018)

3 > Sessad Alliance

231, avenue Barthélémy Buyer
69005 Lyon
T. 04 78 25 16 39
F. 04 72 38 22 13

4 > Halte de Montabertlet

Dispositif temporaire pour des enfants en attente de solution
2, 17^e rue - Cité Berliet
69800 Saint-Priest
T. 04 78 49 29 87
F. 04 72 05 70 24

5 > IME/IMPro Le Bouquet

2, rue Louis Bouquet
69009 Lyon
T. 04 72 19 89 40
F. 04 72 19 89 41

6 > IME/IMPro Les Coquelicots

69, chemin de Pommier
69330 Meyzieu
T. 04 37 44 18 40
F. 04 37 44 18 41

7 > IME L'Espérance - Les Sittelles

Enfants polyhandicapés
86, rue Coste
69300 Caluire & Cuire
Sittelles :
T. 04 78 29 32 28
F. 04 78 39 26 58
Espérance :
T. 04 78 29 22 76
F. 04 78 39 26 58

8 > IME/IMPro L'Oiseau Blanc

Plusieurs sections dédiées pour enfants avec troubles envahissants du développement (TED)
50, rue Nungesser
69150 Décines-Charpieu
T. 04 78 49 06 75
F. 04 72 05 70 24

9 > IME/IMPro Perce Neige

Enfants avec autisme et/ou troubles envahissants du développement
Chemin de la Raze du Bois Dieu
69240 Thizy-les-Bourgs
T. 04 74 64 02 43
F. 04 74 64 26 45

10 > IME de transition Pierre de Lune

Accueil séquentiel pour des enfants avec troubles psychotiques ou autistiques
2, 17^e rue - Cité Berliet
69800 Saint-Priest
T. 04 72 53 95 31
F. 04 72 54 92 66

11 > IME/IMPro Les Primevères

118, route de la Rumèyères
69390 Charly
T. 04 78 46 07 05
F. 04 78 46 20 28

- Département du Rhône
- Métropole de Lyon

Pôle Habitat et vie sociale

> Des modèles d'accompagnement repensés



La question de l'habitat et de la vie sociale à l'Adapei 69 couvre des problématiques qui dépassent largement celle du logement au sens strict. L'enjeu est de proposer à toutes les personnes accompagnées des services adaptés pour une vie sociale la plus épanouie possible, selon leur autonomie et leur situation personnelle, qu'elles habitent ou non dans un établissement médico-social, qu'elles travaillent ou non, quel que soit leur âge.

► FV - FOYER DE VIE

Le **foyer de vie** constitue un lieu de vie pour **adultes dont l'autonomie ou l'âge ne permettent pas ou plus de travailler et qui ne nécessitent pas de soins constants**. Dans un cadre de vie rassurant et structuré, les équipes de professionnels accompagnent au quotidien les résidents via une palette d'activités éducatives et sociales variées et adaptées au rythme et au projet de chacun. Ces activités sont proposées de manière individuelle ou en groupe, elles visent à favoriser l'autonomie et le maintien des acquis, ainsi que l'ouverture permanente vers l'environnement extérieur.

► FH - FOYER D'HÉBERGEMENT

Le **foyer d'hébergement** est un lieu de vie pour **adultes travaillant dans un établissement de travail protégé**. Il favorise l'épanouissement de la personne et propose, le soir et le week-end en dehors des heures de travail, des activités individuelles ou collectives visant à encourager l'autonomie et l'intégration sociale (sport, culture, accès aux soins, courses...). Selon leur projet, leur autonomie et selon les possibilités de l'établissement, les personnes vivent en chambre ou studio.



ZOOM

L'ACCUEIL TEMPORAIRE ET SÉQUENTIEL

Comme dans le secteur de l'enfance et de l'adolescence, l'accompagnement

dit « temporaire » ou encore « séquentiel » peut offrir des alternatives intéressantes, pour des séjours d'immersion, d'évaluation, de répit ou encore de rupture. L'objectif restant une adaptation la plus progressive et fine possible aux différentes étapes de vie de la personne accompagnée, tout en tenant compte des besoins des proches aidants.

► AJ - ACCUEIL DE JOUR

Accueil autonome ou rattaché à une structure d'hébergement, **l'accueil de jour** est destiné à des **adultes ne travaillant pas ou à temps partiel et vivant au domicile familial**. Il propose aux personnes accueillies, une ou plusieurs journées par semaine, des activités visant à développer les acquis et leur autonomie dans les actes de la vie quotidienne, tout en contribuant à leur intégration sociale : sorties culturelles ou sportives, activités manuelles, projets pédagogiques, moments de détente ou festifs...

803 personnes accompagnées, dont :

486 en foyers d'hébergement

et **126** par des SAVS.

et de vie, **181** en accueil de jour

Données 2015

► DC - DOMICILE COLLECTIF

À côté des foyers de vie et foyers d'hébergement se développent de plus en plus les **domiciles collectifs**. Ces structures, **entre l'habitat ordinaire et le foyer collectif, constitués d'appartements individuels type studio**, mettent à disposition des personnes handicapées des lieux de rencontre communs et une équipe d'accompagnement de proximité intervenant au gré des besoins et demandes.

« La question de l'habitat et de la vie sociale se situe au croisement des thématiques de l'enfance, du travail et de l'avancée en âge des personnes en situation de handicap. »

► SAVS - SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE

Les services du **SAVS** s'adressent aux **personnes les plus autonomes qui vivent en appartement personnel ou en famille**. Ils soutiennent et guident la personne vers une vie la plus ordinaire possible, où l'inclusion dans la société est au cœur des préoccupations : aide aux tâches administratives, inscriptions à des activités de loisirs, lien avec les professionnels de santé...

ET POUR LES COUPLES ?



Être à l'écoute des attentes des personnes, c'est aussi être sensible à leur vie affective. De plus en plus, l'organisation des établissements de l'Adapei 69 est pensée et adaptée pour faciliter la vie de couple, là où elle est possible et formulée via le projet personnalisé.



ÉTABLISSEMENTS

1 > AJ Corne à Vent
77/79, rue Professeur Roux
69200 Vénissieux
T. 04 78 77 58 85
F. 04 78 77 04 45

2 > FV - FH L'Étape
35, avenue Jean Jaurès
69200 Vénissieux
T. 04 72 50 02 19
F. 04 72 50 21 70

3 > AJ Le Fontalet
Lieu-dit Le Fonds Talet
69860 Monsols
T. 04 74 04 19 85
F. 04 74 04 70 76

4 > FV-AJ La Gaieté
Rue Paul Giraud
69550 Amplepuis
T. 04 74 89 45 38
F. 04 74 89 21 72

6 > FH
Le Grand Large
216, rue Simonetti
BP 332 69150 Décines
T. 04 78 49 01 09
F. 04 78 49 58 79

7 > FV - FH
Henri Thomas
Chemin Vieux - 69500 Bron
T. 04 72 37 03 28
F. 04 78 26 84 70

8 > FH Jodard
5, impasse des Cerisiers
69240 Thizy-les-Bourgs
T. 04 74 64 31 62
F. 04 74 64 30 24

9 > DC-Résidence
Les Madeleines
1-9, rue des Madeleines
69240 Thizy-les-Bourgs
T. 04 74 64 45 98
F. 04 74 64 36 99

10 > SAVS de Thizy
Rue Gambetta - BP 68
69240 Thizy-les-Bourgs
T. 04 74 64 29 89
F. 04 74 64 50 79

11 > FV-AJ
L'Orée des Balmes
106, chemin de la Croix Berthet
69110 Sainte-Foy-lès-Lyon
T. 04 78 86 04 80
F. 04 72 39 29 09

12 > AJ Parilly
1-3, rue F. Forest
69200 Vénissieux
T. 04 78 74 30 29
F. 04 78 75 35 52

13 > FV La Platière
Impasse de la Platière
69240 Thizy-les-Bourgs
T. 04 74 10 78 60
F. 04 74 64 01 38

14 > DC-SAVS
Résidence Plurielle
Handicap mental et handicap psychique
5/7, rue Georges Perret
69160 Tassin-la-Demi-Lune
Résidence : 04 82 53 68 00
SAVS : 04 82 53 68 08

15 > FH-AJ-DC-SAVS
Résidence Santy
8 bis, rue Jean Sarrazin
69008 Lyon
FH/AJ : 04 82 53 69 99
Dom Collectif : 04 82 53 69 87
SAVS : 04 82 53 69 85

16 > FV-AJ
Les Tournesols
Lieu-dit « Le Mas des Poulinières »
69780 Toussieu
T. 04 72 48 08 70
F. 04 72 48 08 79

17 > FV-FH Le Verger
84, rue Coste
69300 Caluire et Cuire
T. 04 78 29 23 95
F. 04 78 39 26 58



5 > FH-AJ-SAVS
La Goutte d'Or
Lieu-dit « La Gare »
69610 Meys
T. 04 74 26 61 26
F. 04 74 26 61 28

Pôle Travail et insertion

> Le chemin de l'insertion professionnelle

Plus du tiers des personnes accompagnées au sein de l'Adapei 69 exercent une activité professionnelle assortie d'activités de soutien, en Esat (Établissement et service d'aide par le travail) ou EA (Entreprise adaptée). Des établissements qui ont une double mission : contribuer à l'insertion professionnelle et sociale des travailleurs.



855 travailleurs accompagnés
au sein de **6** Esat

et **44** travailleurs dans **2** EA

Données 2015

► ESAT - ÉTABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL

L'Esat est un établissement pour adultes handicapés, dont les capacités de travail ne permettent pas de travailler dans une entreprise ordinaire, une entreprise adaptée, ou d'exercer une profession indépendante.

L'activité professionnelle peut, selon le projet personnalisé, avoir lieu au sein de l'Esat ou en milieu « ordinaire » dans le cadre d'un

atelier externalisé, encadré par un ou plusieurs moniteurs. Le travailleur en Esat bénéficie également d'activités de soutien (maintien des acquis scolaires, informatique...). Les travailleurs qui en ont besoin peuvent exercer une activité à temps partiel.

Le contrat liant le travailleur en situation de handicap et l'établissement est un contrat d'aide et de soutien, régi par le Code de l'action sociale et familiale.



ACCOMPAGNER LE PROJET PROFESSIONNEL DES TRAVAILLEURS

ZOOM

Pour beaucoup, travailler représente déjà en soi une source de reconnaissance. Mais l'Adapei 69 entend aller plus loin et créer les conditions d'une réelle insertion professionnelle en agissant sur plusieurs leviers :

- **la formation et la reconnaissance des savoir-faire professionnels** (RSFP), via notamment le pôle de formation intégré à l'Adapei 69,
- **l'adaptation des métiers et activités**, c'est-à-dire développer des métiers accessibles aux personnes les plus autonomes et d'autres postes compatibles avec des capacités plus limitées,
- **l'insertion en milieu ordinaire**, en accompagnant les travailleurs qui le souhaitent et le peuvent vers le milieu ordinaire ou sous forme d'ateliers externalisés.





Les établissements d'aide par le travail ont également pour mission de préparer l'accueil et la transition des jeunes venant d'IMPro (Instituts médico-professionnels). C'est l'objectif des stages d'immersion pour découvrir le monde du travail.



► EA - ENTREPRISE ADAPTÉE

L'EA est une entreprise qui emploie des **personnes adultes handicapées, plus autonomes que des travailleurs d'Esat mais qui ont besoin de tâches et d'un rythme professionnels adaptés.** Les EA de l'Adapei 69 emploient des travailleurs avec différents types de handicap. Une EA peut être un tremplin vers un emploi en milieu ordinaire de production.

Un contrat de travail est établi entre le travailleur et l'Entreprise adaptée, les relations sont régies par le Code du travail et la convention collective à laquelle est rattachée l'entreprise.



OSEAT, LA MARQUE

DES ESAT ET ENTREPRISES ADAPTÉES DE L'ADAPEI 69

OSEAT regroupe les 6 Esat et 2 Entreprises adaptées de l'Adapei 69.

Ce réseau expérimenté met à disposition de ses clients, petites, moyennes et grosses entreprises, son savoir-faire reconnu dans des domaines d'activité très variés : cosmétique, logistique, propreté et recyclage, espaces verts, restauration, communication, menuiserie...

Les forces d'OSEAT :

- Qualité
- Adaptabilité et réactivité
- Compétitivité des prix

Plus d'informations sur www.oseat.fr



ÉTABLISSEMENTS

1 > Esat/EA

Bellevue

Rue de Montagny
Bourg de Thizy
BP 68
69240 Thizy-les-Bourgs
T. 04 74 64 21 96
F. 04 74 64 31 18

2 > Esat

Jacques Chavent

Dont une unité d'apprentissage pour accompagner les jeunes de plus de 16 ans dans la découverte progressive du travail.
Parc TechSud
33, rue St-Jean-de-Dieu
69007 Lyon
T. 04 72 70 05 78
F. 04 72 76 27 75

3 > Esat

La Courbaisse

8, rue Jean Sarrazin
69008 Lyon
T. 04 72 78 56 20
F. 04 78 76 75 14

4 > Esat

Léon Fontaine

13, allée du Textile
Z.I. de la Poudrette
69120 Vaulx-en-Velin
T. 04 72 15 47 89
F. 04 72 37 85 96

5 > Esat

La Goutte d'Or

Dont une section dédiée pour personnes avec autisme
Lieu-dit « La Gare »
69610 Meys
T. 04 74 26 61 26
F. 04 74 26 61 28

6 > Esat

Louis Jaffrin

Z.I. La Platière
106, rue Frédéric Monin
69440 Mornant
T. 04 78 48 28 80
F. 04 78 48 79 05

7 > EA

Papyrus

8, rue Jean Sarrazin
69008 Lyon
T. 04 78 74 71 94
F. 04 78 77 93 10



- Département du Rhône
- Métropole de Lyon

Pôle Accompagnement médicalisé

> Prendre soin et développer les potentialités

Les maisons d'accueil spécialisé, foyers d'accueil médicalisés et accueils de jour médicalisés sont avant tout des lieux de vie. L'une des conditions du bien-être des personnes résidant dans la juste articulation des volets éducatifs et soin, en ouvrant les portes de l'établissement et en travaillant en réseau, autour de la personne, de ses attentes et besoins.



▶ AJM - ACCUEIL DE JOUR MÉDICALISÉ

Accueil autonome ou rattaché à une structure d'hébergement médicalisée, **l'accueil de jour médicalisé** est destiné à des **adultes vivant au domicile familial et nécessitant une surveillance et des soins médicaux.**

Il propose aux personnes accueillies, une ou plusieurs journées par semaine, des activités visant à développer les acquis et leur autonomie dans les actes de la vie quotidienne, tout en contribuant à leur intégration sociale : sorties, activités créatives, projets pédagogiques, moments de détente ou festifs...



ZOOM

ÉVALUER ET ACCOMPAGNER EN DOUCEUR...

S'adapter à l'intégration des plus jeunes, pour qui la transition est un cap à franchir – tout comme pour leurs parents –, faciliter l'accueil de personnes précédemment en secteur hospitalier, anticiper l'avancée en âge... L'Adapei 69 est en perpétuelle évolution pour fournir des réponses souples et adaptées :

- ▶ **des places en accueil de jour médicalisé**, en FAM et MAS
- ▶ **des unités spécialisées**, par exemple pour personnes vieillissantes ou avec troubles du comportement
- ▶ **des accueils temporaires et séquentiels** pour des séjours d'orientation, d'évaluation, de rupture ou de préparation à la transition...

389 personnes accueillies en FAM et MAS

et **57** personnes en accueil de jour

Données 2015

La mise en place de partenariats avec des organismes extérieurs, notamment du secteur du soin, est l'une des priorités de l'Adapei 69, pour donner la possibilité aux résidents de rester sur leur lieu de vie avec les professionnels habituels, même dans les moments de santé les plus délicats. C'est l'un des enjeux des partenariats avec des services d'hospitalisation à domicile (HAD) et de médecine ambulatoire.

➤ **FAM - FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ**

Le **FAM** accueille des **adultes handicapés qui ont besoin de l'aide d'une tierce personne pour effectuer la plupart des actes essentiels de la vie** et dont la dépendance les rend inaptes à toute activité professionnelle. Ce type d'hébergement est adapté pour fournir une surveillance médicale et des soins constants aux personnes accueillies. Le FAM a pour objectif l'épanouissement et le bien-être des personnes accueillies, d'un point de vue tant corporel, psychologique que social, grâce à des activités adaptées, individuelles ou en groupe.

➤ **MAS - MAISON D'ACCUEIL MÉDICALISÉ**

La **MAS** accueille des personnes en situation de grande dépendance et vulnérabilité. Elle apporte les soins nécessaires à des **personnes en situation de handicap n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie et qui ont besoin d'une surveillance médicale et de soins constants**, ne pouvant effectuer seuls les actes essentiels de la vie. Malgré la dépendance des personnes accueillies, la MAS met tout en œuvre pour proposer des activités adaptées, individuelles ou en groupe, favorisant l'épanouissement corporel et psychologique et participant au maintien d'un lien social sur l'extérieur.



ÉTABLISSEMENTS

1 > **FAM Le Fontalet**

Lieu-dit Le Fonds Talet
69860 Monsols
T. 04 74 04 19 85
F. 04 74 04 70 76

2 > **FAM La Gaieté**

Rue Paul Giraud
69550 Amplepuis
T. 04 74 89 45 38
F. 04 74 89 21 72

3 > **AJM Horizon**

Lieu-dit Le Mas
des Poulinières
69780 Toussieu
T. 04 72 48 08 77

4 > **AJM - MAS Jolane**

Adultes polyhandicapés
71, rue Joseph Desbois
69330 Meyzieu
T. 04 78 31 71 96
F. 04 78 31 71 78

5 > **AJM L'Ombelle**

Adultes avec autisme
111, rue Cdt Charcot
69110 Sainte-Foy-lès-Lyon
T. 04 37 23 01 76
F. 04 78 59 15 56

6 > **FAM L'Orée des Balmes**

106, Chemin de la Croix Berthet
69110 Sainte-Foy-Lès-Lyon
T. 04 78 86 04 80
F. 04 72 39 29 09

7 > **AJM**

MAS Paul Mercier
Adultes polyhandicapés
32, rue de la Garenne
69005 Lyon
T. 04 72 16 30 40
F. 04 72 16 30 41

8 > **AJM - FAM**

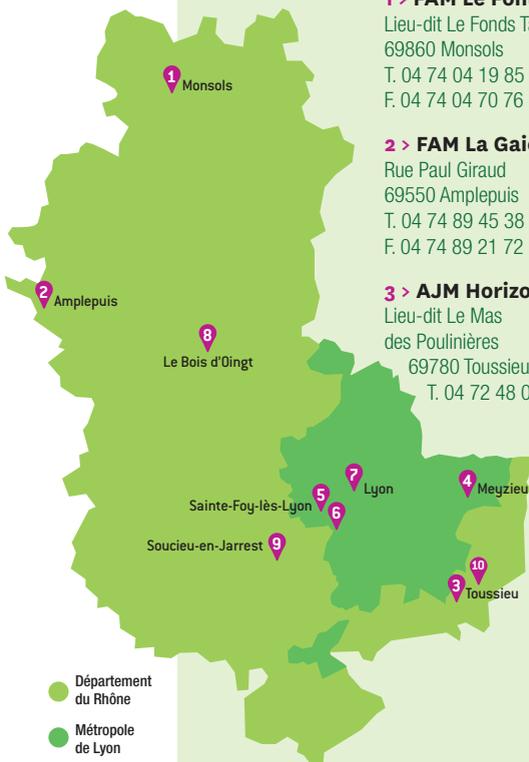
La Rose des Sables
Adultes avec autisme ou troubles envahissants du développement (TED)
362, avenue Jean Goujon
BP 4 - 69620 Le Bois d'Oingt
T. 04 78 25 98 00
F. 04 78 25 98 09

9 > **AJM - MAS Soleil**

Adultes polyhandicapés
Route de Thurins
69510 Soucieu-en-Jarrest
T. 04 72 31 85 00
F. 04 72 31 85 09

10 > **FAM**

Les Tournesols
Lieu-dit Le Mas
des Poulinières
69780 Toussieu
T. 04 72 48 08 70
F. 04 72 48 08 79

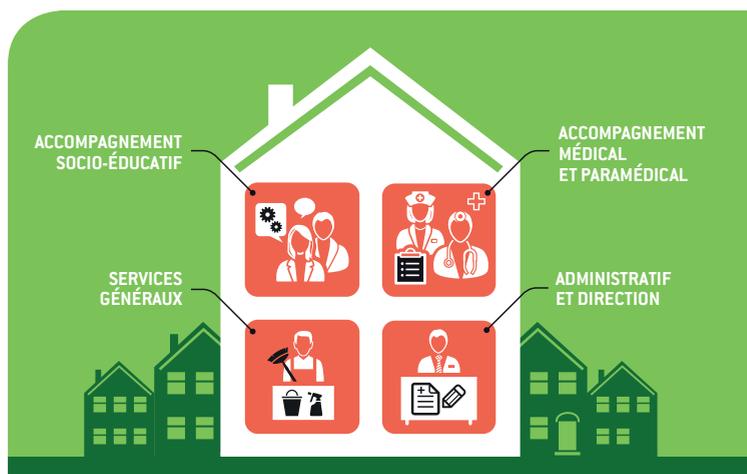


- Département du Rhône
- Métropole de Lyon

Les professionnels

> Qui fait quoi ?

Vous les rencontrez de manière régulière pour certains ou les croisez occasionnellement pour d'autres. Dans tous les cas, ils font partie du quotidien de votre proche accompagné... Focus pour mieux connaître ces professionnels et leurs missions.



À NOTER

- ▶ La composition des équipes et les orientations précises de chaque fonction varient d'un établissement à un autre, selon sa taille, les personnes accompagnées, la nécessité de soins ou non...
- ▶ La liste présentée dans cette rubrique n'est pas exhaustive. De nombreux intervenants extérieurs ponctuels (animateur sportif, animateur de théâtre, podologue, dermatologue...) et de nombreux stagiaires sont également présents dans le quotidien des personnes en situation de handicap accompagnées dans une structure médico-sociale.

▶ ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF

Développer le bien-être, améliorer l'autonomie, faire progresser les acquis... Rien n'est fait au hasard en matière d'accompagnement socio-éducatif. Les équipes travaillent ensemble pour mettre en œuvre des actions pertinentes, selon des orientations identifiées dans les projets personnalisés.



▶ AIDE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE (AMP)

Participe à l'ensemble de la prise en charge au quotidien et met en œuvre des actions éducatives et de soins pour éveiller l'autonomie.

▶ MONITEUR(TRICE)-ÉDUCATEUR(TRICE) (ME)

Accompagne les personnes dans leur quotidien, notamment via l'organisation d'activités en groupe, intra ou extra-établissement.

► **ÉDUCATEUR(TRICE) SPÉCIALISÉ(E) (ES)**

Coordonne l'action éducative en lien avec le projet d'établissement, participe à l'élaboration du projet personnalisé du résident et l'accompagne dans sa réalisation au quotidien. On parle parfois d'accompagnateur social dans le cadre des SAVS.



► **ÉDUCATEUR(TRICE) JEUNES ENFANTS (EJE)**

Éducateur spécialisé dans le suivi d'enfants en bas âge.

► **ÉDUCATEUR(TRICE) TECHNIQUE SPÉCIALISÉ(E)**

Met en œuvre des actions éducatives orientées vers l'insertion et l'apprentissage socio-professionnels.

► **ÉDUCATEUR(TRICE) SPORTIF(VE)**

Organise et anime des activités sportives.

► **MONITEUR(TRICE) D'ATELIER**

Accompagne les travailleurs d'un atelier d'Esat ou d'EA dans l'apprentissage des techniques professionnelles en valorisant leurs compétences.

► **ASSISTANT(E) DE SERVICE SOCIAL**

Accompagne les personnes dans leurs démarches administratives et leur propose des conseils spécifiques à chaque situation, tout en assurant le lien avec la famille.

► **ENSEIGNANT(E) SPÉCIALISÉ(E)**

Est en charge de l'enseignement scolaire en institut médico-éducatif.

► **CONSEILLER(ÈRE) EN ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE**

Aide la personne à acquérir ou à retrouver une certaine autonomie dans la gestion de sa vie quotidienne.



► **ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL ET PARAMÉDICAL**

Les professionnels médicaux et paramédicaux contribuent également fortement à l'élaboration et la concrétisation des projets personnalisés, en travaillant en lien étroit avec les intervenants socio-éducatifs.

► **AIDE-SOIGNANT(E)**

Réalise des actions de soin, veille au confort, à l'hygiène, au bien-être, à l'état psychique et psychologique.

► **INFIRMIER(ÈRE)**

Réalise les soins nécessaires et coordonne les rendez-vous médicaux extérieurs. Il assure un rôle de conseil auprès des équipes éducatives.

► **ERGOTHÉRAPEUTE**

Met en place des moyens personnalisés de compensation, préconise des aides techniques et modifications du matériel pour favoriser l'autonomie de la personne.

► **ORTHOPHONISTE**

Évalue les capacités d'articulation et de langage, accompagne la personne dans le développement de l'oralité et de la communication.

► **KINÉSITHÉRAPEUTE**

Établit et applique un projet thérapeutique selon les difficultés spécifiques de la personne et en lien avec le médecin de la médecine physique et de réadaptation. Il utilise différentes techniques : massages, mouvements, physiothérapie...

Les professionnels

► PSYCHIATRE

Apporte aux équipes un éclairage et des réponses sur des situations après évaluation. Il coordonne les soins psychiatriques dans les établissements, en lien avec les familles et les structures extérieures.

► PSYCHOLOGUE

Assure la prise en charge psychique de la personne, apporte un soutien psychologique aux familles et aide les équipes à mieux comprendre le fonctionnement des personnes et de leurs pathologies.

► MÉDECIN DE MÉDECINE PHYSIQUE ET DE RÉADAPTATION (OU MÉDECIN RÉÉDUCATEUR)

Conçoit et supervise des programmes permettant la récupération ou l'acquisition de capacités fonctionnelles.

► MÉDECIN GÉNÉRALISTE

Prend en charge le suivi, le bien-être et les soins médicaux généraux de la personne.



► DIRECTION, SERVICES ADMINISTRATIFS ET GÉNÉRAUX

Vous les rencontrez régulièrement, certains d'entre eux assurent le bon fonctionnement de l'établissement ou du service « en coulisse ». Et chacun contribue, à sa manière, au bien-être quotidien des personnes accompagnées.



► DIRECTEUR(TRICE) D'ÉTABLISSEMENT

Garant de la mise en œuvre du projet d'établissement, du respect des droits des personnes accompagnées, de la qualité de l'action et de la promotion de la bientraitance, des bonnes relations avec la famille, du développement de la collaboration avec des partenaires extérieurs, du pilotage général des compétences.

► CHEF DE SERVICE (ÉDUCATIF, MÉDICAL, SOCIAL OU MÉDICO-SOCIAL)

Met en œuvre et coordonne l'action des équipes afin de poursuivre les objectifs et les projets définis en commun, en lien avec le directeur. Il suit les projets individualisés et veille à la qualité des relations avec les familles et les partenaires extérieurs.

► CHEF DE PRODUCTION

Encadre le fonctionnement d'un établissement de travail en termes de production et de mise en œuvre des projets personnalisés, assure les relations commerciales et la prospection.

► CHEF D'ATELIER

Encadre les moniteurs d'un atelier d'Esat ou d'EA en termes de suivi de la production et mise en œuvre des projets personnalisés.

► Sans oublier toutes celles et ceux qui sont essentiels au bon fonctionnement de l'établissement, d'un point de vue administratif et logistique : assistant(e) de gestion administratif(ve) (AGA), comptable, agent d'entretien, lingère, cuisinier(ère), veilleur(se) de nuit, maître(esse) de maison...

Des outils de référence à connaître

➤ *Promouvoir et affirmer les droits des personnes accompagnées*



ZOOM

LA LOI DU 2 JANVIER 2002 DE RÉNOVATION ET DE MODERNISATION DE L'ACTION SOCIALE

La place des personnes en situation de handicap dans notre société a heureusement beaucoup évolué depuis plusieurs décennies. Les regards ont changé, l'accessibilité est devenue une priorité dans bien des domaines, les dispositifs pour faciliter la participation à la vie citoyenne et sociale se sont multipliés.

Mais surtout, en 2002, une loi a affirmé haut et fort les droits et les libertés individuelles des personnes accueillies des structures sociales et médico-sociales. C'est la loi du **2 janvier 2002** de rénovation et de modernisation de l'action sociale, autrement appelée « **Loi 2002-2** », qui concerne plus de 32 000 établissements et services, dont ceux accueillant les personnes handicapées mentales.

Le contrat de séjour implique une relation d'égalité entre les signataires, une réciprocité dans les droits et devoirs de chacun, leur acceptation d'obligations respectives.

En instituant un certain nombre d'outils pour garantir l'exercice effectif de droits fondamentaux de la personne handicapée accompagnée, la loi du 2 janvier 2002 a placé cette personne – et son entourage – au cœur de l'élaboration de son projet, de son parcours, de sa vie.

▶ LE LIVRET D'ACCUEIL

Le livret d'accueil est remis à la personne ou à son représentant légal au moment de l'intégration dans l'établissement ou le service.

• Son rôle

- ▶ Contribuer à la création rapide de nouveaux repères et faciliter l'intégration de chaque nouvelle personne accueillie. C'est à la fois un outil de pédagogie pour la personne et un élément de communication vers l'extérieur.
- ▶ Présenter l'établissement ou le service : fonctionnement, règles de vie, conditions d'admission et de sortie...

▶ LE CONTRAT DE SÉJOUR

La participation de la personne admise et de sa famille ou de son représentant légal est obligatoirement requise pour l'élaboration du contrat de séjour ou du document individuel de prise en charge (DIPC – voir p. 42), sous peine de nullité.

• Son rôle

- ▶ Formaliser les relations qui lient la personne accompagnée et l'établissement.
- ▶ Définir les objectifs et la nature de la prise en charge.
- ▶ Préciser les relations financières, les prestations et leur coût.
- ▶ Rappeler les conditions de séjour.

Des outils de référence à connaître

▶ LE CONTRAT DE SÉJOUR (SUITE)

1

1. Il est établi lors de l'admission ou au plus tard dans les 15 jours suivant l'admission.

2

2. Il doit être signé par le représentant de l'établissement, la personne accompagnée, la famille et/ou le représentant légal dans le mois qui suit.

3

3. À l'issue d'une période d'adaptation de 6 mois maximum, un avenant, précisant les objectifs individuels et les prestations adaptées à la personne, est rédigé : il s'agit du projet personnalisé. Les objectifs et prestations sont actualisés annuellement.

Cas particuliers

▶ Le Document individuel de prise en charge (DIPC)

remplace le contrat de séjour :

- lorsqu'il n'est pas obligatoire du fait du type de séjour (ex. prestations ambulatoires discontinues),
- lorsque la personne accueillie refuse de le signer.

▶ Le contrat de soutien et d'aide par le travail

est l'équivalent du contrat de séjour pour les Esat. Ce contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable chaque année par tacite reconduction.



MOOZ

LE PROJET PERSONNALISÉ

▶ Inclus dans le contrat de séjour et actualisé annuellement, le projet personnalisé précise les objectifs individuels

et les prestations adaptées à la personne.

▶ Il s'inscrit dans un « projet de vie » de la personne, il prend en compte ses souhaits et doit lui permettre d'être le plus possible actrice de sa vie.

▶ Il est élaboré avec la personne accompagnée, en lien avec sa famille ou son représentant légal, dans le cadre d'entretiens avec les professionnels qui l'accompagnent.

Son élaboration et actualisation doivent associer toutes les parties prenantes de l'établissement : professionnels, personnes accompagnées, représentants des familles et représentants légaux, partenaires et l'Association.

À ne pas confondre avec...

... le règlement intérieur, qui est destiné uniquement aux salariés de la structure médico-sociale.

▶ LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

Elle énonce les droits et principes de l'accompagnement des personnes handicapées, dans l'objectif de leur garantir une meilleure participation au sein de l'établissement. La Charte des droits et libertés est affichée dans chaque établissement de l'Adapei 69, dans une version écrite en « facile à lire et à comprendre » (FALC).

La charte est disponible en ligne sur www.adapei69.fr

▶ LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE

Il est élaboré pour chaque établissement ou service social ou médico-social, après consultation du Conseil de la vie sociale (CVS), pour une durée maximale de 5 ans.

• Son rôle

- ▶ Définir les objectifs de l'établissement ou du service, en matière de coordination, de coopération, d'évaluation des activités et de qualité de l'accompagnement et des soins.
- ▶ Rendre lisible les modes d'organisation et de fonctionnement de la structure.

▶ **RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT**

Il doit être conçu en concertation avec les instances représentatives des personnes accompagnées, des familles et du personnel, dans le cadre du Conseil de la vie sociale. Il est révisé tous les cinq ans.

• **Son rôle**

Définir les droits de la personne accueillie, les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein de l'établissement ou du service : organisation de l'établissement, affectation des locaux, sûreté des personnes et des biens...

▶ **LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (CVS)**

Il se réunit a minima trois fois par an.

• **Son rôle**

- ▶ Constituer une instance d'écoute, de concertation, de dialogue et de réponse entre l'établissement, les personnes accueillies, les familles, les tuteurs, les équipes et l'Association.
- ▶ Favoriser la participation et l'expression de tous les acteurs et des personnes handicapées accompagnées, sur le fonctionnement de l'établissement ou du service :
 - projet d'établissement ou de service
 - règlement de fonctionnement
 - vie quotidienne de l'établissement, les activités, animations...
- ▶ Faciliter le lien entre l'établissement ou le service et l'Association.

Les établissements qui ne sont pas dotés de CVS proposent d'autres formes de participation et d'expression.

Le CVS se déroule en trois temps :

- 1.** La consultation des différents acteurs (courrier envoyé aux familles), l'élaboration, la diffusion et l'affichage de l'ordre du jour.
- 2.** La réunion de CVS.
- 3.** La diffusion du compte-rendu aux familles, tuteurs, professionnels et la restitution à l'ensemble des personnes accompagnées, sous une forme adaptée et accessible.

L'Adapei 69 travaille sur l'accompagnement des personnes handicapées à être et à devenir président ou co-président de CVS, grâce à des rencontres, des formations et des supports adaptés.



CVS, comment ça marche ?

- Les membres sont élus par leurs pairs pour un mandat de trois années.
- Un président de CVS est élu par et parmi les représentants des personnes accompagnées, un co-président est élu par et parmi les représentants des familles et tuteurs.
- Le CVS réunit le président et le co-président de CVS, le directeur de la structure, des représentants du personnel, un représentant de l'Association et éventuellement un représentant de la commune.
- Des personnes accompagnées ou familles « invitées » peuvent participer au CVS.

▶ **LE MÉDIATEUR OU PERSONNE QUALIFIÉE**

Le **médiateur** ou personne qualifiée est une personne bénévole, souvent un ancien magistrat ou élu. Il intervient pour faire valoir les droits de la personne handicapée liés à l'application de la loi du 2 janvier 2002.

Il convient de le saisir pour des questions relevant des droits des personnes accompagnées issus du code de l'Action sociale et des familles.

La personne accompagnée ou son représentant le choisit sur une liste mise à disposition au sein des Maisons départementales des personnes handicapées (MDMPH). De son côté, l'Adapei 69 propose un dispositif interne pour permettre à chaque personne accueillie ou accompagnée, représentant légal ou famille, de faire part des difficultés rencontrées, l'aider à résoudre un conflit individuel ou collectif ou à faire valoir ses droits. Les membres de la Commission d'admission et de réorientation, la Vice-présidente à l'Action associative et la Direction de l'Action associative sont ainsi reconnus comme des acteurs de médiation et peuvent être directement sollicités.



Le dossier unique informatisé

de la personne accompagnée

Depuis la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, les établissements sociaux et médico-sociaux doivent constituer un dossier unique pour chaque personne accompagnée. À l'Adapei 69, les données contenues dans le dossier unique font l'objet d'un traitement informatique : c'est le dossier unique informatisé (DUI).

QUE CONTIENT LE DUI ?

Le DUI rassemble les informations utiles concernant la personne accompagnée autour de 4 thématiques :



LE DOSSIER ADMINISTRATIF :
état civil, contacts, protection juridique, parcours antérieur...



LE PROJET PERSONNALISÉ :
objectifs et moyen mis en œuvre, bilans et suivi, emploi du temps, évaluation des activités...



LE DOSSIER SOCIAL :
notification MDMPH, dossier CDAPH, sécurité sociale, mutuelle, responsabilité civile...



LE DOSSIER DE SOINS :
prescriptions et ordonnances, plans de soins, vaccinations, dossier de liaison d'urgence, suivi des hospitalisations...

LES OBJECTIFS DU DUI

- ▶ **Améliorer l'accompagnement des personnes handicapées :** continuité dans le parcours, organisation et mutualisation de l'information...
- ▶ **Faciliter l'accès aux informations qui la concerne** pour la personne accompagnée et son représentant.

COMMENT CONSULTER LE DUI ?

- ▶ Une personne handicapée majeure non protégée, ou le représentant d'une personne mineure ou sous protection, peut avoir accès à son dossier.
- ▶ Toute consultation doit faire l'objet d'une demande écrite auprès du directeur de l'établissement ou du service.
- ▶ Chaque consultation donne lieu à une vérification préalable de l'identité du demandeur.
- ▶ La direction dispose de 8 jours pour apporter une réponse quant à la consultation du dossier et pour proposer une date.
- ▶ La personne concernée peut consulter son dossier au sein de l'établissement ou en recevoir une copie papier à son domicile (les frais d'envoi étant dès lors à sa charge).
- ▶ L'accompagnement par un professionnel peut être proposé et recommandé, afin de faciliter la consultation

+ PLUS D'INFOS sur le dossier unique informatisé
dui@adapei69.fr

▶ Aller plus loin

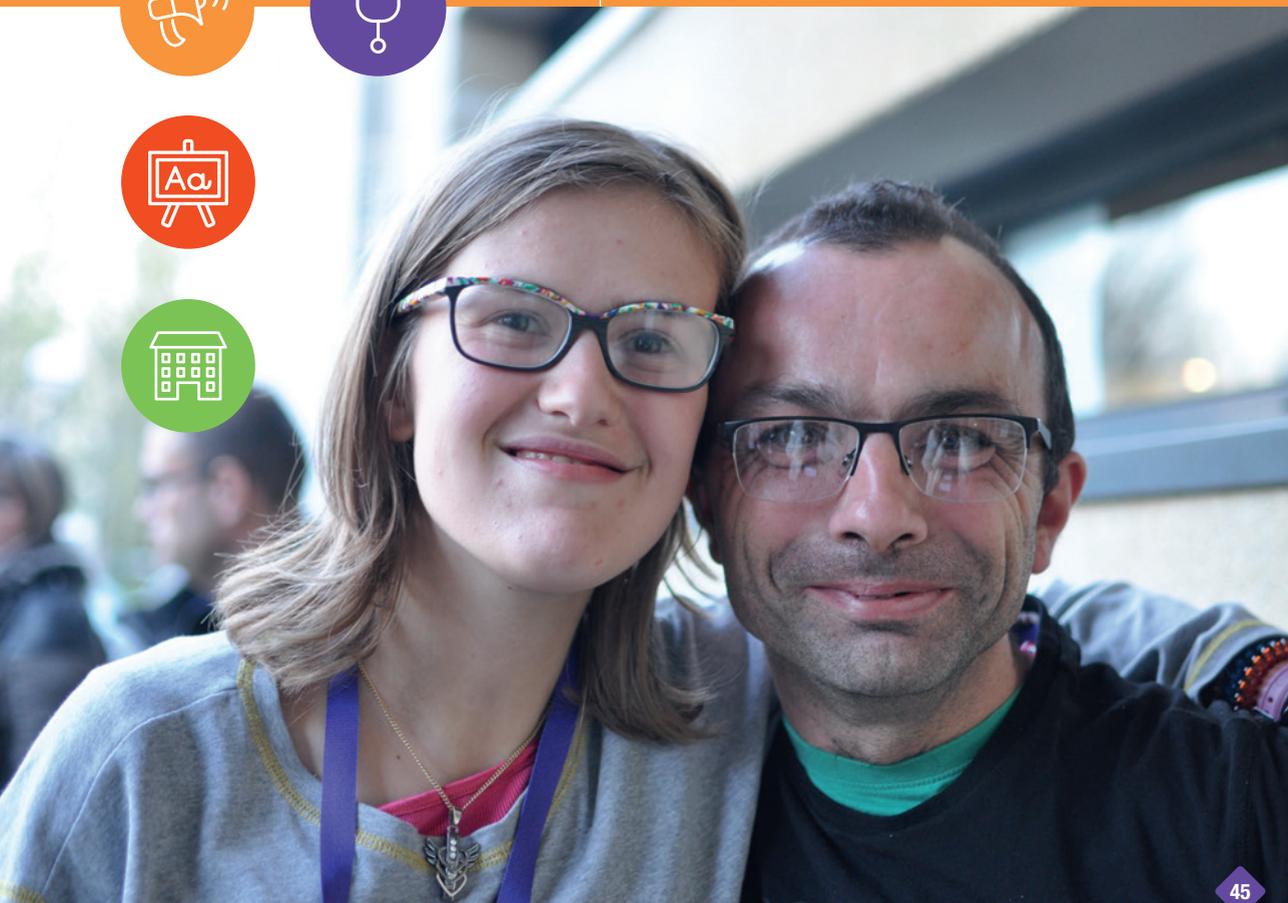
*Plus forts
ensemble!*

P.46 DROITS ET DÉMARCHES

P.48 VOS INTERLOCUTEURS DANS LE RHÔNE
ET LA MÉTROPOLE DE LYON

P.49 AUTRES ASSOCIATIONS
ET RESSOURCES UTILES

P.50 GLOSSAIRE



Droits et démarches

> Repères

▶ LES PRINCIPALES RESSOURCES DE LA PERSONNE HANDICAPÉE

Chaque type de ressources est soumis à des conditions d'attribution et des montants spécifiques, qui évoluent régulièrement. La liste des ressources attribuables ci-dessous n'est pas exhaustive.

+ PLUS D'INFORMATIONS
Rapprochez-vous de la Maison du Rhône de votre commune www.rhone.fr ou de la Maison de la Métropole de votre canton ou arrondissement de Lyon



LE SAVIEZ-VOUS ?

En cas d'hospitalisation, votre enfant, bénéficiant de l'AEEH, est exonéré du forfait journalier hospitalier.



Pour les moins de 20 ans

▶ AEEH - ALLOCATION D'ÉDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPÉ

- Destinée à compenser les frais d'éducation et de soins, pour les parents d'un enfant handicapé de moins de 20 ans, d'une incapacité d'au moins 80 % ou d'une incapacité entre 50 % et 80 % s'il fréquente un établissement spécialisé ou si son état exige le recours à un service d'éducation spéciale ou de soins à domicile.

- Un complément d'AEEH possible sous conditions, non cumulable avec la Prestation de compensation du handicap (PCH).

- **UNE MAJORATION PARENT ISOLÉ (MPI)** est possible sous conditions pour les parents assumant à eux seuls la charge de leur enfant handicapé.

▶ AJPP - ALLOCATION JOURNALIÈRE DE PRÉSENCE PARENTALE

- Destinée aux parents d'un enfant malade et/ou en situation de handicap de moins de 20 ans, elle

permet de réduire ou suspendre l'activité professionnelle d'un parent pour s'occuper de l'enfant, 310 jours durant, répartis sur 3 ans, dans la limite de 22 jours par mois.

- Non cumulable avec un congé maternité, indemnités chômage et/ou complément de l'AEEH.

Pour les plus de 20 ans

▶ AAH - ALLOCATION ADULTE HANDICAPÉ

- Pour les personnes de plus de 20 ans ayant un taux d'incapacité permanente au moins égal à 80 %, ou avec un taux d'incapacité compris entre 50 % et 80 % pour les personnes inaptes à travailler.

- Un complément de ressources possible sous conditions pour les personnes disposant d'un logement individuel, dont la capacité de travail est inférieure à 5 %.

▶ LA CARTE MOBILITÉ INCLUSION

Cette carte, qui remplace depuis le 1^{er} janvier 2017 la carte d'invalidité, la carte de priorité et la carte de stationnement, est attribuée sous conditions aux personnes ayant un taux d'invalidité d'au moins 80%. Sous format carte de crédit, elle a pour objectif de faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie, notamment en matière de transports et espaces publics.





► MVA – MAJORATION POUR LA VIE AUTONOME

Attribuée aux bénéficiaires de l'AAH à taux plein ou en complément d'un avantage vieillesse, invalidité ou accident du travail, ne percevant pas de revenu d'activité professionnelle malgré leur capacité à travailler et occupant un logement individuel.

Pour tous les âges

► PCH – PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP

- Pour les personnes ayant une difficulté absolue à la réalisation d'une activité essentielle de la vie quotidienne (se laver, se déplacer, communiquer...) ou une difficulté grave pour au moins 2 activités essentielles de la vie quotidienne.
- La PCH prend en charge les aides humaines (sauf ménagères), techniques, aides liées à l'aménagement du logement et véhicule...
La PCH est calculée au prorata du temps passé hors établissement, son versement diffère selon le type de prise en charge (internat, semi-internat, absence de prise en charge)

► LES RESSOURCES DE LA PERSONNE TRAVAILLANT EN ESAT OU EA

Les personnes travaillant dans un Esat (Etablissement et service d'aide par le travail) reçoivent une rémunération versée par l'Esat, allant de 55 % à 110 % du SMIC, selon le travail effectué.

Sous certaines conditions, un adulte en situation de handicap peut percevoir des revenus d'activité professionnelle en plus de l'AAH.

Les personnes travaillant dans une EA (Entreprise adaptée) perçoivent une rémunération dont le montant ne peut être inférieur à la valeur du SMIC.



Vos interlocuteurs

dans le Rhône et la Métropole de Lyon

► DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

► MDMPH (*Maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées*)

La MDMPH est chargée de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs proches. Elle recueille toutes les demandes concernant les démarches liées aux diverses situations de handicap.

► CDAPH (*Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées*)

La MDMPH abrite la CDAPH, qui prend toutes les décisions concernant les aides et les prestations.

> www.mdph.fr

Tél. 0800 869 869
(numéro vert)

► MDR (*Maisons du Rhône*)

Le Département du Rhône a créé dans chaque canton un point d'accueil de proximité : les Maisons du Rhône. Elles ont pour mission de gérer tous les domaines relevant des compétences départementales, y compris les problématiques liées au handicap.

> www.rhone.fr

► ARS (*Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes*)

Les Agences régionales de santé assurent le pilotage de la santé en région afin de mieux répondre aux besoins et d'accroître l'efficacité du système de santé.

> www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Tél. 04 72 34 74 00

► MÉTROPOLE DE LYON

> www.grandlyon.com

T. 04 78 63 40 40

► CONSEIL GÉNÉRAL DU RHÔNE

> www.rhone.fr

Tél. 0800 869 869
(numéro vert)

► SERVICES HOSPITALIERS SPÉCIALISÉS

► CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER

> www.ch-le-vinatier.fr

Tél. 04 37 91 55 55

► CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR

> www.ch-st-cyr69.fr

Tél. 04 72 42 19 19

► HÔPITAL SAINT JEAN DE DIEU

> www.sjd.arhm.fr

Tél. 04 37 90 10 10

► HOSPITALISATION À DOMICILE

Structure de soins alternative à l'hospitalisation, pour assurer au domicile du patient des soins médicaux et paramédicaux importants, pour une période limitée mais renouvelable en fonction de l'évolution de son état de santé.

> [www.sante.gouv.fr / rubrique Hospitalisation à domicile](http://www.sante.gouv.fr/rubrique/Hospitalisation%20a%20domicile)

Autres associations

et ressources utiles

► UNE SOURIS VERTE

Accueil de type garderie pour enfants en situation de handicap

> www.unesourisverte.org

Tél. 04 78 30 52 59

► LA COURTE ÉCHELLE

Association pour la scolarisation des personnes en situation de handicap.

> www.lacourte-echelle.org

Tél. 06 28 41 07 42

► R4P (Réseau régional de rééducation et de réadaptation pédiatrique en Rhône-Alpes)

Réseau de professionnels impliqués dans la prise en charge de l'enfant et de l'adolescent en situation de handicap.

> www.r4p.fr

Tél. 04 72 11 52 53

► HANDICONSULT 69

Centre de consultation spécialisé (Lyon et Vaulx-en-Velin).

> www.fdgl.fr

Tél. 04 26 49 10 13

► SERVICES DU CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER :

► PÔLE PHASEDDIA

(Pôle d'hébergement, accompagnement, soins, évaluation et diagnostic de la déficience intellectuelle et l'autisme)

Prise en charge de personnes atteintes de troubles envahissants du développement, dont l'autisme.

> www.ch-le-vinatier.fr

► CRA RHÔNE-ALPES (Centre de ressources autisme)

Centre ressources spécialisé dans l'accompagnement de personnes avec autisme, le diagnostic et le dépistage.

> www.cra-rhone-alpes.org

Tél. 04 37 91 54 65

► RÉSEAU DE SANTÉ BUCCO-DENTAIRE

Sensibilisation à la question de la santé bucco-dentaire et accompagnement aux soins.

> www.reseau-sdbh-ra.org

Tél. 04 37 91 52 45

► SOHDEV (Santé orale, handicap, dépendance et vulnérabilité)

Outils et actions pour l'amélioration de la santé bucco-dentaire, en favorisant l'accès aux soins et en menant des actions de sensibilisation et de prévention.

> www.sohdev.org

Tél. 04 37 91 54 14



Glossaire

Liste des abréviations utiles en lien avec le handicap

- ▶ **AAH** > Allocation adulte handicapé
- ▶ **ACTP** > Allocation compensatrice tierce personne
- ▶ **ADAPEI** > Association départementale des amis et personnes handicapées mentales
- ▶ **AEEH** > Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- ▶ **AGIHB** > Association de gestion des instituts du Haut-Beaujolais (association affiliée à l'Adapei 69)
- ▶ **AHML** > Association de gestion des Monts du Lyonnais (association affiliée à l'Adapei 69)
- ▶ **AJ/AJM** > Accueil de jour/ Accueil de jour médicalisé
- ▶ **AJPE** > Allocation journalière de présence parentale
- ▶ **ARS** > Agence régionale de santé
- ▶ **ASHOL** > Association des handicapés du Sud-Ouest lyonnais (association affiliée à l'Adapei 69)
- ▶ **AVS** > Auxiliaire de vie sociale
- ▶ **CAMSP** > Centre d'action médico-sociale précoce
- ▶ **CCAS** > Centre communal d'action sociale
- ▶ **CDAPH** > Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
- ▶ **CVS** > Conseil de la vie sociale
- ▶ **DC** > Domicile collectif
- ▶ **DUI** > Dossier unique informatisé
- ▶ **IME** > Institut médico-éducatif
- ▶ **IMPro** > Institut médico-professionnel
- ▶ **EA** > Entreprise adaptée
- ▶ **ESAT** > (anciennement CAT) Établissement et service d'aide par le travail (anciennement Centre d'aide par le travail)
- ▶ **FAM** > Foyer d'accueil médicalisé
- ▶ **FH** > Foyer d'hébergement
- ▶ **FV** > Foyer de vie
- ▶ **MAS** > Maison d'accueil spécialisé
- ▶ **MDPH/MDMPH** > Maison départementale des personnes handicapées/dans le Rhône : Maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées
- ▶ **MDR** > Maison du Rhône
- ▶ **MVA** > Majoration pour la vie autonome
- ▶ **PCH** > Prestation de compensation du handicap
- ▶ **PMI** > Protection maternelle et infantile
- ▶ **SAVS** > Service d'accompagnement à la vie sociale
- ▶ **SESSAD** > Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
- ▶ **TED** > Troubles envahissants du développement (dont l'autisme fait partie)
- ▶ **TSA** > Troubles du spectre autistique (autisme)
- ▶ **ULIS** > Unité localisée pour l'inclusion scolaire
- ▶ **UNAFAM** > Union nationale des amis et familles de malades mentaux
- ▶ **Unapei** > Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales





Adapei 69

MÉTROPOLE DE LYON ET RHÔNE

*Association métropolitaine
et départementale des parents
et amis de personnes
handicapées mentales*

75 Cours Albert Thomas
69447 LYON CEDEX 03

Tél : 04 72 76 08 88 | www.adapei69.fr